



ASSOCIATION AL BAWSALA
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022
ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

I – RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs & Mesdames les Membres
De l'Association « AL BAWSALA »
Rue APPOLO XI, Cité Mahrajène
1082 Tunis. Tunisie

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Association AL BAWSALA, qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2022, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « **AL BAWSALA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2022. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

Comptabilité Audit Conseil

Khaled BEN HADJ YAHIA

Tunis, le 18 décembre 2023



COMPTABILITE AUDIT CONSEIL
10, RUE DE MOSCOU MONTELEURY 1089 TUNIS
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE A L'OECD
M.F: 1449462/Y/A/M/000 // R.C: B0167022016

II – ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETEE AU 31/12/2022
(exprimé en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021	
ACTIFS				
AC 1	Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	2 885 291	1 500 573
AC 2	Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3	Autres actifs courants	3.2	57 341	648 166
AC 4	Créances et comptes rattachés		62 382	19 319
AC 5	Stocks de fournitures et autres approvisionnements	3.3	25 457	25 457
AC 6	Autres actifs non courants		-	-
AC 7	Immobilisations financières	3.4	7 887	7 887
AC 8	Immobilisations corporelles	3.5	62 244	88 061
AC 9	Immobilisations incorporelles	3.5	103 287	149 195
TOTAL DES ACTIFS			3 203 890	2 438 657
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
PA 1	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2	Autres passifs courants	3.6	526 352	502 151
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	22 922	37 373
PA 4	Provisions		-	-
PA 5	Apports reportés	3.8	2 483 668	1 680 760
PA 6	Autres passifs non courants	3.9	15 959	23 112
PA 7	Emprunts		-	-
TOTAL DES PASSIFS			3 048 901	2 243 396
AN 1	Dotations		-	-
AN 2	Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3	Subventions d'investissement		-	-
AN 4	Autres actifs nets		-	-
AN 5	Réserves		-	-
AN 6	Excédents ou Déficits reportés		195 261	547 380
AN 7	Excédent ou Déficit de l'exercice		-40 273	-352 119
TOTAL DES ACTIFS NETS			154 988	195 261
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS			3 203 890	2 438 657

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS			
PR1		-	-
PR2	4.1	114 551	73 987
PR3	4.2	1 499 020	946 469
PR4		-	-
PR5		-	-
PR6		-	-
PR7		-	-
PR8		4	6 236
Total des produits		1 613 575	1 026 692
CHARGES			
CH1	4.3	-474 713	-30 067
CH2	4.4	-868 899	-1 074 452
CH3	4.5	-75 176	-64 792
CH4	4.6	-214 496	-192 694
CH5		-194	-
CH6		-20 369	-16 806
Total des charges		-1 653 848	-1 378 811
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		-40 273	-352 119

ASSOCIATION AL BAWALA
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en dinars tunisiens)

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>		
- Encaissement des subventions de fonctionnements	2 446 588	2 630 164
- Encaissement des revenus des activités et manifestations	722 841	361 939
- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	(272 838)	(739 551)
- Décaissements des sommes versées au personnel	(777 470)	(735 710)
- Décaissements des sommes versées à l'Etat et aux collectivités publiques	(723 799)	(499 298)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 395 321</u>	<u>1 017 544</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 603)	(60 677)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(10 603)</u>	<u>(60 677)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de</u>		
<u>Financement</u>		
Encaissements emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie	<u>1 384 718</u>	<u>956 867</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>1 500 573</u>	<u>543 706</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>2 885 291</u>	<u>1 500 573</u>

ASSOCIATION AL BAWSALA

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2022

(Les montants sont exprimés en dinar tunisien)

1. Présentation Générale

1.1. Création

L'association AL BAWSALA est une association créée en 2012 représentée par son président Monsieur Selim KHARRAT. Elle est régie par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le siège social de l'association est situé à Rue Appolo XI, Cité Mahrajène, 1082 Tunis, Tunisie.

1.2. Activité

Les objectifs d'action de l'association sont :

- Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles, défendre l'idée de progrès social et d'émancipation du citoyen ;
- Sensibiliser le citoyen sur l'impact de son rôle sur la politique et sociale ;
- Etablir un processus de contrôle de travail des élus et responsables politiques ;
- Créer et mettre en place des outils de mesure de l'éthique politique et de gouvernance ;
- Offrir aux citoyens l'accès libre et facile aux informations liées à l'exercice politique de leurs élus ;
- Développer et mettre à disposition du citoyen des outils lui permettant de forger une opinion objective et de faire un choix politique responsable.

Les fondateurs de l'association ont adressé au Secrétaire Général du Gouvernement la lettre recommandée, tel que prévue par l'article 10 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, et ce, le 26 Mars 2012 sous le numéro RR868909595TN.

La constitution de l'association AL BAWSALA a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°63 du 26 Mai 2012.

Le bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Trésorière : Mme Salma BEN KHALIFA

Le Comité Directeur de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Selim KHARRAT
- Administrateurs: M. Meher TEKAYA

M. Mehdi ELLEUCH

Mme Nesrine JELAILIA

M. Mohamed Lamine BENGHAZI

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « AL BAWALA » sont élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Par respect aux concepts fondamentaux tel que les caractéristiques qualitatives de l'information financière, à savoir, l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et notamment la comparabilité pour déterminer les tendances de la situation financière et les performances de l'entreprise dont le corollaire principal est la convention de la permanence des méthodes.

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Les états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°45.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers sont les suivants :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation des revenus
- Convention de l'objectivité
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement.

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service.

L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

2.3. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

3. Les notes à l'état de la situation financière

3.1. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 885 291 dinars au 31 décembre 2022 contre 1 500 573 dinars au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
UIB	1 782 070	1 281 315
ATTIJARI	985 409	203 412
BIAT	119 351	17 693
Caisse	4 942	4 634
Total Liquidités	2 891 772	1 507 054
Provisions	(6 481)	(6 481)
	<u>2 885 291</u>	<u>1 500 573</u>

3.2. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits à recevoir	51 556	196 270
Débiteurs divers	20 843	20 843
Charges constatées d'avance	8 842	451 997
Fournisseurs débiteurs	2 417	5 373
Fournisseurs d'immobilisation, avances et acomptes	-	-
Total	83 658	674 483
Provisions	(26 317)	(26 317)
	<u>57 341</u>	<u>648 166</u>

3.3. Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Stock de bornes	25 457	25 457
Total	<u>25 457</u>	<u>25 457</u>

3.4. Immobilisations financières:

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 887 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Dépôts et cautionnements versés	7 887	7 887
	<u>7 887</u>	<u>7 887</u>

3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles:

Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les amortissements correspondants au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Nature des immobilisations	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs comptables nettes au 31 décembre 2022
	Valeurs au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions/ reclassements 2022	Valeurs au 31 décembre 2022	Cumul au 31 décembre 2021	Dotations 2022	Reprises sur cessions/ reclassements 2022	Cumul au 31 décembre 2022	
Logiciel	22 070	-	-	22 070	22 070	-	-	22 070	-
Site Internet	139 114	-	-	139 114	22 954	45 907	-	68 861	70 253
Immobilisations incorporelles en cours	33 034	-	-	33 034	-	-	-	-	33 034
Total des immobilisations incorporelles	194 218	-	-	194 218	45 024	45 907	-	90 931	103 287
Matériel informatique	169 998	10 468	-	180 466	156 498	10 388	-	166 886	13 580
Equipements de bureau	106 037	135	-	106 172	88 268	15 420	-	103 688	2 484
Installations Agencements Aménagements	87 156	-	-	87 156	30 364	10 612	-	40 976	46 180
Total des immobilisations corporelles	363 192	10 602	-	373 794	275 130	36 420	-	311 550	62 244

3.6. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Etat, impôts et taxes à payer	357 879	341 150
Organismes sociaux	77 926	74 083
Dettes provisionnées pour congés payés	49 133	57 745
Charges à payer	32 693	27 895
Rémunérations dues au personnel	4 728	-
Créditeurs divers	3 993	1 278
	<hr/> <u>526 352</u>	<hr/> <u>502 151</u>

3.7. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fournisseurs d'exploitation	22 922	37 373
	<hr/> <u>22 922</u>	<hr/> <u>37 373</u>

3.8. Apports reportés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Apport reportés FORD	755 086	562 716
Apport reportés AECID	674 965	632 857
Apport reportés UE	536 816	-
Apport reportés OSF	387 406	478 406
Apport reportés CRD	72 041	-
Apport reportés DS	30 253	-
Apport reportés MEPI	13 676	-
Apport reportés AA	6 781	6 781
Apport reportés JT	6 644	-
	<hr/> <u>2 483 668</u>	<hr/> <u>1 680 760</u>

3.9. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 15 959 dinars au 31 décembre 2022 contre 23 112 dinars au 31 décembre 2021 et sont constitués des provisions diverses pour risques et charges.

4. Les notes à l'état des produits et des charges

4.1. Revenus des activités et manifestations

Ces revenus s'élèvent à 114 551 dinars au 31 décembre 2022 contre 73 987 dinars au 31 décembre 2021.

Ils se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prestations de services	114 551	73 987
	<u>114 551</u>	<u>73 987</u>

4.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 499 020 dinars au 31 décembre 2022 contre 946 469 dinars au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Subventions étrangères	1 499 020	946 469
	<u>1 499 020</u>	<u>946 469</u>

4.3. Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Achats d'études et de prestations de services	461 764	16 162
Achats consommables	12 949	13 905
	<u>474 713</u>	<u>30 067</u>

4.4. Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Salaires	1 153 681	1 039 765
Charges sociales	196 887	178 854
Assurance groupe	34 644	37 358
Tickets restaurants	33 162	52 855
Congés payés	(8 613)	21 797
Transfert de charges	(540 862)	(256 177)
	<u>868 899</u>	<u>1 074 452</u>

4.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Dotations aux amortissements	82 328	64 407
Dotations aux provisions	-	2 596
Reprise sur provisions	(7 152)	(2 211)
	<u>75 176</u>	<u>64 792</u>

4.6. Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique s'élève à 214 496 dinars au 31 décembre 2022 contre 192 694 dinars au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Frais postaux et de télécommunication	26 800	26 820
Déplacements, missions et réceptions	57 400	16 793
Loyers	49 948	49 341
Honoraires	28 314	62 502
Publicités, publications et relations publiques	24 775	13 547
Impôts et taxes	18 606	15 321
Commissions bancaires	4 795	3 707
Entretien et réparations	2 721	3 654
Primes d'assurance	1 137	1 009
Transferts de charges	-	-
	<u>214 496</u>	<u>192 694</u>